

## Annexe 1

arrêté préfectoral  
portant composition du GREN de Champagne-Ardenne



**ARRÊTÉ du 26 MARS 2012**  
**portant désignation des membres nommés du groupe régional d'expertise « nitrates »**  
**pour la région Champagne-Ardenne**

LE PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE,  
PRÉFET DE LA MARNE

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 211-81,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2011 portant composition, organisation et fonctionnement du groupe régional d'expertise « nitrates » pour le programme d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

Sur proposition :

- des agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie ;
- d'Arvalis – institut du végétal ;
- du centre technique des oléagineux et du chanvre (CETIOM) ;
- de la chambre régionale d'agriculture de Champagne-Ardenne ;
- de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFPA) de Châlons en Champagne ;
- de la fédération régionale des coopératives agricoles de Champagne-Ardenne ;
- de l'institut national de la recherche agronomique (INRA) ;
- de l'institut technique de la betterave (ITB) ;

Considérant les compétences techniques et scientifiques des personnes ainsi proposées,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Sont nommés membres du groupe régional d'expertise « nitrates » de la région Champagne-Ardenne :

1°) pour les services déconcentrés de l'État en région :

Titulaires :

Chris VAN VAERENBERGH (direction départementale des territoires de la Marne)  
Emmanuel WILHELM (direction départementale des territoires des Ardennes)

Suppléants :

Daniel SERGENT (direction départementale des territoires de l'Aube)  
Antoine BOURCELOT (direction départementale des territoires de la Haute-Marne)

2°) pour les chambres d'agriculture de la région :

Titulaires :

Cécile DECHAUX (chambre d'agriculture de la Haute-Marne)  
Gaël PONSARDIN (chambre d'agriculture de la Marne)

Suppléants :

Gérard POILLON (chambre d'agriculture de l'Aube)  
Martin BRICHOT (chambre d'agriculture des Ardennes)

3°) pour les instituts techniques agricoles :

Titulaires :

Pascal AMETTE (institut technique de la betterave)  
Alexis DECARRIER (Arvalis - institut du végétal)

Suppléants :

Laurent RUCK (centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre)  
Philippe HAUPRICH (Arvalis - institut du végétal)

4°) pour les coopératives agricoles de la région :

Titulaires :

Philippe GERARD (Champagne Céréales)  
Philippe CLOUET (Cristal-Union)

Suppléants :

Xavier AUBIN (Nouricia)  
Pierre BOYER (Cohesis)

5°) pour les établissements de recherche et d'enseignement :

Titulaires :

Jean-Marie MACHET (institut national de la recherche agronomique)  
Pascal DUBOURG (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Châlons en Champagne)

Suppléants :

Pascal THIEBEAU (institut national de la recherche agronomique)  
Landry VILLIERE (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Châlons en Champagne)

6°) pour l'agence de l'eau :

Titulaire :

Thierry CHAPPAT (agence de l'eau Seine-Normandie)

Suppléant :

Marina PITREL (agence de l'eau Rhin-Meuse)

**Article 2 :**

Le groupe régional d'expertise « nitrates » est présidé par le préfet de région ou son représentant. Le groupe régional d'expertise « nitrates » peut faire appel, le cas échéant, à un expert qualifié. Ce dernier participe aux seuls débats sur la question pour laquelle il a été convié.

**Article 3 :**

Le membre du groupe qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

**Article 4 : Exécution**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

À Chalons-en-Champagne, le 20 MARS 2012

Le PREFET de la REGION  
CHAMPAGNE ARDENNE

Michel GUILLOT

## Annexe 2

lettre de mission  
du GREN de Champagne-Ardenne

PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

12 - 326

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Châlons-en-Champagne, le 21 JUIN 2012

Service des milieux naturels

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Service régional des filières, des territoires et de l'environnement

**Groupe régional d'expertise Nitrates : lettre de mission**

Mesdames et messieurs les membres du Groupe régional d'expertise Nitrates,

Vous avez accepté d'être nommé comme expert au sein du groupe régional d'expertise « nitrates » de la région Champagne-Ardenne et je vous en remercie. Vous êtes nommé intuitu personæ pour vos compétences techniques et scientifiques en matière de gestion de l'azote dans les écosystèmes ou les exploitations agricoles.

Ce groupe, prévu par l'article R.211-81-2 du code de l'environnement, a pour objectif de proposer les références techniques nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures des programmes d'actions nitrates et en particulier celle relative à la limitation de l'épandage des fertilisants azotés afin de garantir l'équilibre de la fertilisation azotée, en application du programme d'actions national (arrêté du 19 décembre 2011).

Le calcul de la dose prévisionnelle d'azote à apporter par les fertilisants s'appuie sur la méthode du bilan d'azote minéral du sol prévisionnel appelé bilan de masse et détaillé dans la publication du COMIFER de mars 2012. La mise en œuvre opérationnelle de cette méthode nécessite d'en fixer une écriture simplifiée accompagnée de l'ensemble des paramètres nécessaires à sa mise en œuvre. Le travail du groupe d'expertise nitrates est de me proposer un référentiel de calcul de la dose prévisionnelle d'azote pour chacune des cultures présentes dans la zone vulnérable afin que je puisse le traduire de manière juridiquement opposable par un arrêté préfectoral régional.

Le contexte lié au contentieux européen impose de démontrer dans un délai particulièrement contraint que le calcul de l'équilibre de la fertilisation par la méthode du bilan prévisionnel, plutôt que des plafonds d'azote total à la culture, est le bon outil pour maîtriser les apports de fertilisants azotés sur des bases agronomiques, seules capables de minimiser les flux de nitrates excédentaires au plus proche des situations locales, et que la méthode est contrôlable et opérationnelle.

Ainsi, le groupe d'expertise nitrates devra me proposer un premier référentiel de calcul de la dose prévisionnelle d'ici début juillet 2012, afin que je puisse arrêter les éléments de mise en œuvre opérationnelle du dispositif pour la campagne 2012-2013.

Ce référentiel devra prioritairement prendre la forme d'une écriture simplifiée de la méthode du bilan prévisionnel selon les méthodes développées par le COMIFER, accompagnée

Attachés de la direction régionale en matière de prévention des crimes, de gestion des données au sein de développement économique, de contrôle de la sécurité industrielle, de construction rurale, de politique et de contrôle des transports et des véhicules.



Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 03 51 41 62 00 – fax : 03 51 41 62 01  
40 boulevard Anatole France – BP 80 556  
51022 Châlons-en-Champagne Cedex

de toutes les références nécessaires à son paramétrage pour les parcelles présentes dans la zone vulnérable, y compris s'agissant des objectifs de rendement. Tous les éléments nécessaires au calcul doivent être disponibles dans le référentiel pour couvrir l'éventualité où des références manqueraient sur une exploitation donnée. Les valeurs du référentiel pourront varier par petite zone agricole et/ou pédo-climatique homogène, mais cette approche plus fine devra être réservée en priorité aux cultures dominantes dans la zone vulnérable.

Pour les cultures où la méthode du bilan prévisionnel n'est pas encore opérationnelle ou pour les cultures minoritaires, le référentiel pourra recourir à une dose pivot ou à un plafond d'azote total à la culture.

En tout état de cause, le référentiel devra proposer pour chaque culture un calcul suffisamment simple pour permettre son utilisation par tout agriculteur et par tout contrôleur chargé de veiller au respect de cette mesure.

Pour construire ce référentiel, le groupe régional d'expertise « nitrates » pourra s'appuyer sur les écritures et paramètres utilisés régionalement, qu'ils aient été ou non repris dans les actuels programmes d'actions nitrates départementaux, ou à défaut sur les écritures et paramètres utilisés dans un milieu pédoclimatique comparable permettant leur extrapolation.

Le groupe devra me remettre les conclusions de son travail, début juillet 2012, sous la forme d'un rapport écrit présentant les travaux réalisés, les conclusions auxquelles le groupe est parvenu et, le cas échéant, les points de divergence persistants. Ce document sera rendu public. Au-delà de ce premier rapport, le groupe pourra être saisi de tâches complémentaires en vue de la mise en œuvre du programme d'actions Nitrates ; elles seront définies ultérieurement par une lettre de mission complémentaire.

Je vous rappelle que le groupe régional d'expertise « nitrates » n'est pas une instance décisionnelle et que votre participation est personnelle. Le contentieux impose de rechercher autant que possible le consensus technique au travers d'une proposition de référentiel unique, toutefois, je vous demande, dans le cas où certains éléments de ce référentiel ne se dégageraient qu'en plusieurs déclinaisons, de me proposer ces déclinaisons et d'explicitier les raisons scientifiques et techniques qui y ont conduit afin que je puisse prendre ma décision à la lumière de ces éléments scientifiques et techniques.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée. *et amicalement*

**Le préfet de région Champagne Ardenne**  
**préfet de la Marne**



**Michel Guillot**

## Annexe 3

### GREN Champagne-Ardenne

#### Composition des sous-groupes thématiques

Sous-groupe thématique	Animation des échanges entre experts entre deux réunions du GREN	Contribution aux échanges sur la thématique du sous-groupe	Observations
<b>1-Grandes cultures, cultures industrielles et luzerne déshydratée chanvre</b>	<b>1-1 Céréales, Pomme de terre et protéagineux</b> Alexis Decarrier (ARVALIS)	Pierre Boyer (ACOLYANCE) Daniel Sergent(DDT10) Thierry Chappat (AESN) Gaël Ponsardin(CA51) Pascal Thiebeau (INRA) Philippe Gérard (VIVESCIA) Xavier Aubin (VIVESCIA) Alain Canard (Soufflet Agriculture) Gérard Poillion (CA10) Philippe Robert (ASAE) Chris Van Vaerenbergh (DDT51) Emmanuel Wilhelm (DDT 08)	Y compris problématiques agriculture biologique et lien avec méthodes affinées
	<b>1-2 Oléagineux + chanvre</b> Laurent Ruck (CETIOM)	Philippe Gérard (VIVESCIA) Xavier Aubin(VIVESCIA) Emmanuel Wilhelm (DDT 08)	
	<b>1-3 Betterave</b> Pascal Amette (ITB)	Philippe Clouet (CRISTAL-UNION) Pascal Dubourg (EPLEFPA Somme-Vesle) Jean-Marie Machet (INRA)	
<b>2 - Fourrages et prairies, compris luzerne fourrage</b>	Martin Brichot (CA08)	Cécile Dechaux (CA52) (Alexis Decarrier- ARVALIS) Emmanuel Wilhelm (DDT 08)	Y compris problématiques agriculture biologique et lien avec méthodes affinées

<b>3- Autres cultures dont viticulture, arboriculture, maraîchage...</b>	Gaël Ponsardin (CA51)	Alain Canard (Soufflet Agriculture) Jean-Marie Machet (INRA) Arnaud Descotes (CIVC) Cédric Georget (CIVC) Laurent Nivet (UNILET) Annick Pinard (DRAAF)	Y compris problématiques agriculture biologique et lien avec méthodes affinées
<b>4- Effluents organiques</b>	Cécile Dechaux (CA52)	Philippe Robert (ASAE) Alain Canard (Soufflet) Arnaud Descotes (CIVC) Marie-Noëlle Viaud (CIVC) Alexis Decarrier (ARVALIS) Antoine Bourcelot (DDT52)	Y compris problématiques agriculture biologique et lien avec méthodes affinées



## Annexe 4

comptes rendus des séances du GREN  
des 20 avril, 24 mai, 1er juin, 6 juin, 15 juin et 9 juillet  
2012



## Compte-rendu de réunion

### Relevé de conclusion de la réunion d'installation du groupe régional d'expertise Nitrates « GREN »

Date : 20 avril 2012	Heure : 14 h 30 – 18h	N° Chrono :
Lieu : Chalons-en-Champagne – DRAAF – Mont Bernard -		
Participants : Liste des présents en pièce jointe		
Diffusion du présent compte-rendu : Membres du GREN, titulaires et suppléants SGAR : M. Bonnefoi, Mme Caron-Robert DRAAF, M. Kirchoffer, Mme Pinard Dreal, M Villemaud, M Marie, Mme Tanon, Mme Marchal		
Nom du rédacteur : Françoise MARCHAL		
		Date validation : 22/05/2012

#### Réunion tenue sous la présidence de M. B Bonnefoi, secrétaire général aux affaires régionales

Introduction par M. Bonnefoi.

#### 1/ présentation du contexte

rappel du cadre de la mission du GREN (Mme Pinard, Draaf),

#### 2/ présentation du projet de lettre de mission

Le document adressé avec la convocation n'appelle pas d'observations. Il sera mis à la signature de M. le Préfet de région.

#### 3/ Organisation des travaux du GREN

Les titulaires participeront aux réunions plénières ; en cas d'empêchement ils contacteront leur suppléant. Les suppléants collaboreront aux sous-groupes de travail.

Un espace collaboratif a été créé sur le site internet de la DREAL Champagne Ardenne. Tous les documents de travail pourront y être déposés par les membres.

Les dates des prochaines réunions du GREN sont fixées aux :

- 24 mai 2012 à 9h30
- 1er juin 2012 à 9h30
- 6 juin 2012 à 14h30
- 15 juin 2012 à 9h30

Elles auront toutes lieu à la DRAAF Champagne Ardenne.

Des experts qualifiés seront associés à certains travaux : CIVC pour la vigne (sont évoqués les noms de MM Panigai et Descotes), FNAMS et/ou PLANETE Légumes pour le maraîchage, FRAB et ou ITAB pour examiner le cas de l'agriculture biologique.

#### 4/ Liste des cultures

Examen de la liste des cultures de Champagne Ardenne présentée par la DRAAF, selon un regroupement en 4 grandes catégories proposées par l'Administration.

Compte tenu de l'importance de la culture de luzerne en région Champagne-Ardenne, cette culture doit être traitée à part entière, distinctement de la catégorie des prairies artificielles.

Les légumes racines et les légumes feuilles seront regroupés. Un référentiel est à élaborer spécifiquement pour les cultures porte-graines. Le maraîchage, quoique non régi par la PAC, est soumis à la directive Nitrates.

Le référentiel des cultures dont la surface cultivée est faible en Champagne-Ardenne sera discuté en sous groupe d'experts, en dehors des réunions plénières, mais une synthèse sera présentée à la validation du GREN en plénière. Ce référentiel pourra s'appuyer sur des données nationales ou d'autres régions.

Un risque est identifié s'agissant de cultures « rares » qui seraient implantées sans avoir été traitées dans l'arrêté préfectoral, et doit être pris en compte. Une disposition particulière sera rédigée dans l'arrêté préfectoral pour traiter le cas des cultures qui seraient nouvellement implantées (postérieurement à la signature de l'arrêté du préfet de région approuvant le référentiel régional de fertilisation).

Les points suivants devront être précisés :

- différence entre dose plafond et dose pivot
- un référentiel devra-t-il être établi uniquement pour les cultures de plein champ ou également pour les autres cultures ?

#### 5/ Outils et logiciels de fertilisation

Présentation par M. Ponsardin des principaux outils de référence en Champagne Ardenne. Une harmonisation régionale est déjà en cours sur plusieurs éléments techniques contribuant aux bilans de fertilisation :

- un bilan simplifié pour les cultures principales, hors luzerne, appelé « mes parcelles »
- une classification simplifiée des sols en 14 catégories
- des valeurs admises de minéralisation des résidus de Cipan
- les équivalences en Azote minéral des engrais organiques

La méthode du bilan « a priori » est utilisée en Champagne-Ardenne au travers de différents logiciels choisis en fonction du type de sol (profond, superficiel ou caillouteux). Certains outils mettent en œuvre une méthode dynamique (Azofert...). Sur les sols caillouteux est utilisé un bilan très simplifié, le CAU (coefficient apparent d'utilisation).

Les principaux échanges ont porté sur les points suivants :

Le bilan simplifié « manuel » est utilisable en Champagne Ardenne, mais peu utilisé, car les chambres d'agriculture font les calculs avec des applications dédiées et donnent le résultat aux exploitants en terme de dose à appliquer. En comparaison, le bilan simplifié constituerait un retour en arrière. L'arrêté du 19 décembre 2011 prévoit la possibilité d'utilisation d'une méthode dynamique.

Il est convenu que les contrôles au titre de la directive Nitrates seront réalisés selon la méthode du bilan simplifié. Si un agriculteur utilise une autre méthode et dépasse la dose calculée par le contrôleur, il devra justifier le dépassement.

Chaque groupe de travail devra se pencher spécifiquement sur la liste des outils de calcul de fertilisation utilisables, et leurs conditions d'utilisation comme conditions de substitution au bilan simplifié. L'arrêté préfectoral indiquera pour chaque type de sol et pour chaque type de culture, les référentiels dont l'utilisation est admise, avec les conditions.

De même, les spécificités éventuelles de l'agriculture biologique seront évoquées dans chaque groupe de travail.

FORMULAIRE Compte-rendu de réunion DREAL CHAMPAGNE ARDENNE	Référéncé : 5.4PRDIR01- Formulaire 1		<small>Attention : ce document ne peut être diffusé sans l'autorisation écrite de la DREAL Champagne Ardenne. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la DREAL Champagne Ardenne est formellement interdite.</small>	
	Indice : 3	Page : 1 sur 3		

FORMULAIRE Compte-rendu de réunion DREAL CHAMPAGNE ARDENNE	Référéncé : 5.4PRDIR01- Formulaire 1		<small>Attention : ce document ne peut être diffusé sans l'autorisation écrite de la DREAL Champagne Ardenne. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la DREAL Champagne Ardenne est formellement interdite.</small>	
	Indice : 3	Page : 2 sur 3		

Les questions et observations suivantes seront remontées au niveau national :

Calcul de la moyenne du rendement : si les rendements sont faibles pendant plusieurs années, la moyenne des 5 dernières années sera faible et les doses prévisionnelles d'azote limitées. Dans ce cas, les rendements seraient en diminution (spirale régressive). Question :

- des références défavorables peuvent-elles être considérées comme non pertinentes, et donc exclues du calcul de la moyenne de rendement ? Faut-il se limiter à des accidents de culture exceptionnels ?

S'agissant des cultures porte-graines, l'administration remontera aux instances nationale la suggestion d'élaborer un référentiel national.

#### 6/ Constitution des groupes de travail

Afin de pouvoir travailler de manière rapide et efficace, des groupes de travail par type de cultures sont constitués (cf. tableau en annexe). Un pilote est désigné pour chaque groupe.

Les Chambres d'Agriculture seront pilote de certains groupes sous réserve de validation par leur structure.

Nota :

Postérieurement à la réunion, Mme et MM Brichot, Ponsardin et Dechaux ont confirmé qu'ils avaient l'accord de leur organisme pour s'acquitter de leur mission d'animation d'un groupe.

La présentation de M. Ponsardin sera mise en ligne sur l'espace collaboratif du GREN

**Réunion du Groupe Régional d'Expertise Nitrates Champagne-Ardenne**  
**20 avril 2012 à 14h30 à la MRFB Châlons-en-Champagne**

**Feuille d'émargement**

NOM-Prénom	Organisme	Signature
VAN VAERENBERGH Chris	Direction Départementale des Territoires de la Marne	
WILHELM Emmanuel	Direction Départementale des Territoires des Ardennes	
SERGENT Daniel	Direction Départementale des Territoires de l'Aube	
BOURCELOT Antoine	Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne	
DECHAUX Cécile	Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne	
PONSARDIN Gaël	Chambre d'Agriculture de la Marne	
POILLON Gérard	Chambre d'Agriculture de l'Aube	
BRICHOT Martin	Chambre d'Agriculture des Ardennes	
AMETTE Pascal	Institut Technique de la Betterave	
DECARRIER Alexis	ARVALIS	
RUCK Laurent	CETIOM	
HAUPRICH Philippe	ARVALIS	Excuse
GERARD Philippe	<del>Champagne Céréales</del> VIVESCIA	
CLOUET Philippe	CRISTAL UNION	
AUBIN Xavier	<del>NOURICIA</del> VIVESCIA	
BOYER Pierre	COHESIS	
MACHET Jean-Marie	INRA	Excuse
DUBOURG Pascal	EPLEFPA de Châlons-en-Champagne	
THIEBEAU Pascal	INRA	
VILLIERE Landry	EPLEFPA de Chalons en Champagne	
CHAPPAT Thierry	AESN	
PITREL Marina	AERM	
KIRCHHOFFER Laurent	D.R.A.A.F. Champagne-Ardenne	
PINARD Annick	D.R.A.A.F. Champagne-Ardenne	
TANON Marie-Laure	D.R.E.A.L. Champagne-Ardenne	
MARCHAL Françoise	D.R.E.A.L. Champagne-Ardenne	
CANARD Alain	SOUFFLET AGRICULTURE	
ROBERT Philippe	Association de Suivi Agronomique des Epandages	





PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

## Relevé de conclusions de la réunion du groupe régional d'expertise Nitrates « GREN »

Date : 24 mai 2012	Heure : 9h 30 – 12h30	N° Chrono :
Lieu : Chalons-en-Champagne – DRAAF - Mont Bernard -		
Participants : Liste des présents en pièce jointe		

La réunion du GREN du 24 mai 2012 s'est déroulée sous la présidence de M. Benoit Bonnefoi, secrétaire général pour les affaires régionales

Le projet de compte-rendu de la réunion du 20 avril est distribué en séance ; les observations éventuelles sont à adresser à Mme Pinard ou Mme Tanon. M Bonnefoi invite tous les animateurs à faire le point d'avancement de leurs travaux, en commençant par le groupe des grandes cultures.

Les dates des prochaines réunions sont confirmées :

**Le vendredi 1er juin à 9H30** à la DRAAF, salle Arthur Rimbaud, avec pour ordre du jour :

- travaux du Groupe 2 sur les fourrages et prairies (M. Briclot ou Mme Dechaux)
- travaux du Groupe 4 sur les effluents (Mme Dechaux ou M. Robert)
- travaux du Groupe 1-1 sur les oléagineux et le chanvre (M. Ruck)

**Le mercredi 6 juin à 14H** à la DDRAAF, salle Arthur Rimbaud, avec pour ordre du jour :

- travaux du Groupe 3 sur les autres cultures (M. Ponsardin), avec un expert du CIVC pour la vigne et un expert pour les légumes transformés
- travaux des autres groupes selon avancement

**Le vendredi 15 juin matin (9H30)** à la DRAAF, salle Dom Pérignon pour la finalisation de l'arrêté préfectoral

### Présentation des travaux du groupe 1-1 Céréales, pommes de terre et protéagineux : M. Decarrier

Le groupe 1-1 a réuni une grande partie des éléments nécessaires à la définition d'un référentiel régional pour ces cultures, et en fait une présentation détaillée. Des conclusions intermédiaires sont formulées sur un certain nombre de points.

#### Outils utilisés par les agriculteurs

D'assez nombreux outils ont été identifiés (cf présentation).

Il est convenu que :

- l'arrêté préfectoral devra définir quels sont les outils admis en alternative au calcul « manuel » de l'équation du bilan ; il s'appuiera sur des éléments justificatifs à fournir par le GREN, quant à la reconnaissance de la validité de ces outils ;
- un courrier sera adressé à l'administration centrale pour l'informer de cette démarche, et vérifier si cette pratique est en cohérence avec les intentions des Ministères ou si une validation au niveau national est envisagée ;
- M. Decarrier présentera dans une réunion ultérieure du GREN les outils avec des exemples de renseignements à fournir par l'exploitant agricole ; ceci afin de bien comprendre quelle est dans ce cas la démarche de l'agriculteur, et quels sont les paramètres définis par lui-même.
- M. Decarrier communiquera au groupe un exemple de la fiche que renseigne l'exploitant agricole afin de recevoir un conseil de fertilisation sur la base de ces outils ; ceci afin de bien comprendre quelle est dans ce cas la démarche de l'agriculteur, et quels sont les paramètres définis par lui-même.

#### Classification des sols

M. DECARRIER indique que 2 écritures opérationnelles du bilan prévisionnel d'azote sont utilisées en Champagne-

Ardenne et que leur usage dépend principalement du type de sols et de la disponibilité de certaines références :

- **écriture dite « du bilan additif » (ou bilan de masse)** : utilisable pour les terres « profondes » pour lesquelles on dispose de reliquats sortie hiver ;
- **écriture dite « équation d'efficience »**, basée sur le coefficient apparent d'utilisation : utilisée notamment pour les terres superficielles (impossibilité de mesurer Ri dans des sols très caillouteux). Dans ce cas, les fournitures d'azote par le sol à certaines cultures sont estimées sous la forme d'un terme global PO. Les référentiels disponibles se basent généralement sur un réseau d'acquisition de références expérimentales relatif à la mesure des quantités d'azote absorbé par les cultures en l'absence d'apports d'engrais dans des conditions pédo-climatiques clairement identifiées et classées (zones climatiques, zone pédologiques, systèmes de cultures...). Ainsi, tout référentiel de PO est indissociable du réseau expérimental qui a permis de l'établir. Son extrapolation à des zones pédoclimatiques ou des systèmes de cultures non explorés n'est donc pas envisageable.

#### Ecriture n° 1 : Equation du bilan additif

M. Decarrier propose de retenir l'équation n° 3' de la brochure du Comifer (page 23), à savoir :

$$Pf = Pi + Ri - Rf + Mh + Mr + MrCl + Mhp + X + Xa + N \text{ irr} - L \\ \text{soit dose d'azote : } X = Pf - Pi - Ri + Rf - Mh - Mr - MrCl - Mhp - Xa - N \text{ irr} + L$$

avec :

- Rf : Quantité d'azote minéral dans le sol à la fermeture du bilan
- Ri : Quantité d'azote minéral dans le sol à l'ouverture du bilan
- Mh : Minéralisation nette de l'humus du sol\*
- Mhp : Minéralisation nette due à un retournement de prairie
- Mr : Minéralisation nette de résidus de récolte
- MrCl : Minéralisation nette de résidus de culture intermédiaire
- Nirr : Azote apporté par l'eau d'irrigation
- X : Apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse
- Pf : Quantité d'azote absorbé par la culture à la fermeture du bilan
- Pi : Quantité d'azote absorbé par la culture à l'ouverture du bilan
- L : Pertes par lixiviation du nitrate
- Xa : effet direct de l'engrais de ferme en équivalence engrais (ou « équivalent engrais minéral efficace » d'un produit organique)

M. DECARRIER pose la question de la nécessité de retenir les paramètres Nirr (apport dû à l'irrigation) et L (pertes par lixiviation) dans le contexte régional.

Après discussion, il est convenu :

- de retenir le paramètre Nirr, forfaitisé à une valeur de 10 unités, mais uniquement pour la pomme de terre (seule culture irriguée de ce groupe) ;
- de négliger les pertes par lixiviation du nitrate (ce qui a pour effet de limiter l'apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse).

L'écriture opérationnelle du **bilan de masse** proposée pour la Champagne-Ardenne est donc la suivante :

$$Pf = Pi + Ri - Rf + Mh + Mr + MrCl + Mhp + X + Xa (+ N \text{ irr pour la pomme de terre}) \\ \text{soit dose d'azote : } X = Pf - Pi - Ri + Rf - Mh - Mr - MrCl - Mhp - Xa (- N \text{ irr pour la pomme de terre})$$

#### Ecriture n° 2 : Equation d'efficience, basée sur le coefficient apparent d'utilisation (CAU)

La difficulté d'estimer séparément tous les termes de fournitures d'azote par le sol peut conduire à estimer un terme générique de fourniture du sol PO. On obtient alors l'équation suivante (équation n°4' en page 24 de la brochure Comifer) pour les sols G1 à G4 où cette méthode est justifiée :

$$Pf = PO + (X + Xa) \times CAU \\ \text{soit } X = (Pf - PO)/CAU - Xa$$

Une question est soulevée concernant la possibilité laissée à l'agriculteur de choisir entre la méthode du bilan additif (BA) et celle du CAU pour les sols caillouteux classés en G1, G2, G3 ou G4. Il s'agit de déterminer s'il est envisageable de recourir à un seul outil pour une exploitation qui aurait quelques parcelles relevant du CAU, par souci de simplification.

La discussion montre que cette question renvoie à celle de la disponibilité des références pour les parcelles en

question. Sous réserve de validation ultérieure, il est convenu que si l'exploitant dispose de reliquats sortie hiver pertinents, il aura le choix d'appliquer la méthode BA au lieu du CAU, pour certaines parcelles situées en sols caillouteux, mais pas l'inverse dans la mesure où tout référentiel de PO est indissociable du réseau expérimental qui a permis de l'établir.

#### Paramètres régionaux

Le paramétrage régional est à réaliser pour ces deux méthodes.

Au total, des données ont été recueillies pour paramétrer presque tous les postes du bilan additif, sauf deux points qui restent encore à définir : le coefficient de minéralisation de l'humus et le reliquat post-récolte, dont les données restent à réunir. Certaines données retenues sont nationales (besoins des cultures, éventuellement détaillées par variétés). De même pour le poste Mr (minéralisation nette de résidus de récolte).

Pour le poste « reliquat en sortie d'hiver », des données régionales existent, mais pas pour tous les départements. Il faudra donc raisonner par similitude, ou employer une mesure effectuée sur l'exploitation. Le poste « minéralisation des produits organiques » est en cours de recueil de données par le groupe 4 (effluents organiques).

Les tableaux de référence pour chaque paramètre devront être annexés à l'arrêté. Toutes les sources des références utilisées dans l'arrêté devront être conservées soigneusement, à titre de justification des choix opérés. Cela pourrait relever du rapport du GREN.

#### Proposition de calcul simplifié

Le groupe propose également de prévoir un calcul très simplifié, fait d'avance pour les principales cultures, ou même pour toutes les cultures et les situations, avec les paramètres régionaux de l'arrêté préfectoral. Avec cet outil, l'exploitant n'aurait plus qu'à renseigner une seule ligne chaque année (le reliquat sortie d'hiver). Certains membres du GREN sont favorables à l'inscription de cette option dans l'arrêté lui-même, cette formule réduisant les risques d'erreur. Néanmoins ce document semble relever davantage du conseil. Cette question sera réexaminée ultérieurement.

Il a par ailleurs été souligné qu'une réflexion devrait être engagée sur l'accompagnement des agriculteurs à l'appropriation du nouveau cadre régional Directive Nitrates.

#### Objectif de rendement

La discussion abordée à la précédente séance sur le calcul du rendement d'objectif fixé dans l'arrêté ministériel (AM du 19 décembre 2011 : § III « détermination de la quantité d'azote prévisionnelle absorbée par les cultures ») est reprise. Plusieurs questions sont identifiées :

- une série de très mauvaises années peut-elle être assimilée à une « référence insuffisante » prévue par l'AM ?
- dans une telle situation, peut-on donner le choix à l'exploitant de retenir, à la place de sa moyenne personnelle, le « rendement de référence par défaut » qui doit être de toute manière défini par l'AP pour les exploitations sans référence ?
- si cette option est donnée, est-elle libre au choix de l'agriculteur, ou doit-elle être motivée par des circonstances particulières ?
- Dans le cas des cultures en rotation, les 5 dernières années de référence sont-elles les 5 dernières années calendaires sur l'exploitation, ou les 5 dernières de culture effective de cette plante sur la parcelle ou l'ilôt cultural ? Dans la seconde interprétation, beaucoup d'exploitations risquent de ne pas avoir un historique suffisant ;

Il est convenu que ces questions seront également posées à l'administration centrale, car elles appellent une réponse identique dans toutes les régions. M. Ponsardin est également invité à approfondir ces problèmes au sein de son groupe, afin de proposer des solutions. La DRAAF et la DREAL sont aussi invitées à consulter les régions voisines pour savoir où elles en sont de ces questions.

En tout état de cause, et conformément à l'arrêté du 19 décembre 2011 (Annexe1-III c)), le référentiel régional doit définir, pour toutes les cultures, une valeur par défaut d'objectif de rendement ou éventuellement de besoin d'azote forfaitaire par unité de surface.

#### Présentation des travaux du Groupe 1.3 Betterave : M. Amette

Pour cette culture, le besoin de la plante est forfaitaire, indépendant du rendement attendu. Il faut déterminer le paramètre « minéralisation de l'humus », comme pour les autres cultures du groupe 1-1. Le recueil de données est en cours. Tous les autres paramètres sont communs à l'équation retenue pour les céréales.

M. Amette insiste sur le fait que le résultat du bilan à l'ouverture, pour cette culture, est parfois nul ou même négatif.

Mais dans cette circonstance, les expériences conduites justifient l'application d'une dose minimale d'azote d'environ 40 unités par hectare, au moment du semis, pour favoriser le démarrage. C'est seulement lorsque le bilan est négatif d'au moins 50 unités que la dose à apporter doit tomber à zéro. Ces données figurent dans la fiche nationale du COMIFER relative à la betterave.

#### Présentation des travaux du Groupe 3 Autres cultures : M. Ponsardin

M. Ponsardin a commencé à réunir des données, très éparpillées, auprès d'un grand nombre de correspondants. Il les consolide dans un tableau qui fait plus de 80 « lignes ». Pour environ 30 lignes, les données existent pour appliquer la méthode du bilan. Pour 35 lignes environ, on doit pouvoir procéder par assimilation à des lignes où les données existent. Pour 23 lignes, il n'a trouvé aucune donnée. Le groupe reviendra en détail sur ces cultures à la séance du 6 juin. Il faudra inviter l'expert du CIVC pour le cas de la vigne.

M. Bonnefoi demande aux services de l'administration d'apporter tout leur appui à M. Ponsardin pour ce travail complexe.

#### Présentation des travaux du Groupe 2 Fourrages : M Brichot

Le groupe s'est concentré pour le moment sur les prairies. Faute de temps à cette séance, le travail de ce groupe sera présenté le 1er juin.

#### Présentation des travaux du Groupe 4 Effluents organiques : M Robert

M. Robert collecte toutes les données régionales sur l'épandage des effluents. Il réitère sa demande concernant les effluents qui pourraient être épandus par des installations soumises à déclaration au titre des installations classées. Il souhaite obtenir toutes les données existantes à ce sujet.

Mme Caron va chercher les correspondants compétents au sein de l'administration pour répondre à cette question.

Tous les membres sont ensuite invités à exprimer leurs vues à ce stade du travail. Les points soulignés sont les suivants :

- importance de définir une règle claire sur le plafond de rendement prévisionnel, et sur les possibilités de choix entre 2 méthodes,
- rappel que la réduction de la dose d'azote par rapport aux besoins des cultures ne suffit pas à réduire les fuites de nitrates, la seule méthode jugée efficace étant de combiner une juste dose avec une implantation de CIPAN,
- le travail reste à faire sur les protéagineux au sein du groupe 1-1,
- importance d'une position à prendre sur la validation des outils,
- durée de vie de l'arrêté préfectoral, rythme de révision.

\*\*\*\*\*

24 mai 2012

Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

24/05/2012

	A	B	C	D
	Nom	Prénom	Adresse professionnelle	Signature
2	VAN VAERENBERGH	Chris	DOT 51, 40 bd Anatole France, 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
3	WILHELM	Emmanuel	DDT08, 3 rue des Granges Moulins 08011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex	excuse'
4	SERGENT	Daniel	DOT 10, 1 bd Jules Guesde, BP 769, 10026 TROYES cedex	—
5	BOURCELOT	Antoine	DOT 82, 82 rue du Ct Hugueny, BP 2087, 52903 CHAUMONT cedex	excusé
8	DECHAUX	Cécile	Chambre Agri 52, 26 avenue du 109ème R.I., 52011 CHAUMONT cedex	Excusée
7	PONSARDIN	Gaël	Chambre agri 51 Complexe agricole du Mont-Bernard route de Suippes, BP 525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
8	POILLON	Gérard	Chambre Agri 10 2 bis, rue Jaenna d'Arc, BP 4060, 10018 TROYES cedex	—
9	BRICHOT	Martin	Chambre Agri 08 15, rue du Château-Vieux Semeuse - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES	
10	AMETTE	Pascal	Institut technique de la betterave Maison des agriculteurs 2, rue Léon Patoux 51664 Reims cedex 2	Excuse'
11	DECARRIER	Alexis	ARVALIS Route de Suippes 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	
12	RUCK	Laurent	GETCOM Chambre Agri 51 BP 525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE	EXCUSÉ
13	HAUPRICH	Philippe	ARVALIS Route de Suippes 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	EXCUSÉ
14	GERARD	Philippe	VIVESCIA, 2 rue Clément Ader, BP 1017, 51665 REIMS cedex 2	

Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

24/05/2012

	A	B	C	D
	Nom	Prénom	Adresse professionnelle	Signature
15	CLOUET	Philippe	Cristal Union Service Agronomique, route d'Arctis sur Aube, 10700 VILLETTE SUR AUBE	
16	AUBIN	Xavier	VIVESCIA, 12 rue Bégaud, BP 601, 10088 TROYES cedex	—
17	BOYER	Pierre	ACOYLANCE, 16 bd du Val de Vesle, BP 1009, 51684 REIMS cedex 2	EXCUSÉ
18	MACHET	Jean-Marie	INRA Unité Agro impact P66 du Griffon 180 rue PG de Garros 02000 BARENTON-BUGNY	
19	DUBOURG	Pascal	EPLFPA de Chalons en Champagne RD 3 51460 SOMMEVESLE	
20	THIEBEAU	Pascal	INRA 2, Esplanade Roland Garros, 51100 REIMS	—
21	VILLIERE	Landry	EPLFPA de Chalons en Champagne Pavillon 10, Lycée agricole, RD 3 51460 SOMMEVESLE	—
22	CHAPPAT	Thierry	AESN DT Vallée de Mame 30-32 chaussée du port, 51035 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
23	PITREL	Marina	AERM Le Longeau, Route de Lessy, Rozeneulles, BP 19, 57161 MOULINS LES METZ	—
24	KIRCHHOFFER	Laurent	D.R.A.A.F. Route de Suippes Complexe du Mont Bernard 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
25	PINARD	Annick	idem	P
26	TANON	Mario-Laurio	D.R.E.A.L. 40, bd A. France 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
27	MARCHAL	Françoise	idem	—
28	CANARD	Alain	SOUFFLET Agriculture Quai sarrail 10402 Nogent-sur-Seine	
29	ROBERT	Philippe	ASAE CREA 2 esplanade Roland Garros BP15 51686Reims Cedex	
30	DESCOTES	Aymaud	idem	—
31	GEORGET	Cédric	Comité Interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) 5, rue Henri Martin 51200 Epernay	—
32	VIAUD	Marie-Noëlle	idem	—



	A	B	C	D
1	Nom	Prénom	Adresse professionnelle	Signature
2	CARON	Franca		
3	BONNEFOI	Benoit.	SGAR.	
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				

## PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

### Relevé de conclusions de la réunion du groupe régional d'expertise Nitrates « GREN »

<b>Date :</b> 1er juin 2012	<b>Heure :</b> 9h 30 – 13h00	<b>N° Chrono :</b>
<b>Lieu :</b> Chalons-en-Champagne – DRAAF - Mont Bernard – Salle Arthur Rimbaud		
<b>Participants :</b> Liste en pièce jointe		

La réunion du GREN du 1er juin 2012 s'est déroulée sous la présidence de M. Benoît Bonnefoi, secrétaire général pour les affaires régionales.

Le projet de compte-rendu de la réunion du 24 mai 2012 est distribué en séance ; les observations éventuelles sont à adresser à Mme Pinard ou Mme Tanon (M. Amette demande la rectification du terme « fréquemment » en « parfois » à propos du bilan négatif pour la betterave).

D'ici la prochaine séance, des contacts seront pris par la DRAAF et la DREAL avec leurs homologues des régions voisines, sur les questions en suspens.

Les dates des prochaines réunions sont confirmées :

**Le mercredi 6 juin 2012 à 14h30** à la DRAAF, salle Arthur Rimbaud, avec pour ordre du jour :

- travaux du Groupe 3 sur autres cultures, viticulture, maraîchage (M. Ponsardin)
- présentation de points d'avancement d'autres groupes (selon temps restant disponible)

**Le vendredi 15 juin 2012** à la DRAAF, salle Dom Pérignon, réunion toute la journée à partir de **9 h 00** :

- matin : présentation des travaux finalisés de tous les groupes de travail ;  
présentation des outils alternatifs au bilan annuel et conclusion sur leur validation ;
- après-midi : discussion du projet d'arrêté préfectoral et du projet de rapport du GREN, dont l'avant-projet aura été diffusé pour le 11 juin 2012.

**Le lundi 9 juillet après-midi** à la DRAAF (date à réserver).

#### A - Présentation des travaux du groupe 4 « effluents organiques » (Mme Dechaux)

Le groupe propose de classer les effluents organiques en 6 classes en fonction de la cinétique de minéralisation de l'azote organique.

Les travaux actuels du groupe sont validés et devront se poursuivre :

- afin d'aboutir à des propositions d'éléments nécessaires à la rédaction de l'arrêté préfectoral qui soient facilement utilisables par les agriculteurs et homogènes avec les régions voisines ;
- pour faire des propositions de méthode de classification des produits utilisés postérieurement à l'arrêté ;
- pour établir des propositions pour les effluents peu chargés (définition éventuelle d'un seuil) tenant compte des périodes d'épandage et du type de culture concernée ;
- pour faire des propositions sur les effluents non encore étudiés (boues liquides, fientes de volaille, fumier de porc...).

Un travail de même nature est en cours au niveau national, mais ne pourra pas aboutir en temps utile pour le présent arrêté. Il pourra être pris en considération lors d'une prochaine révision.

### **B – Présentation des travaux du groupe 2 « fourrage - prairies »** (M. Briclot)

Le groupe s'est concentré sur les prairies. Il estime que les « cultures fourragères » sont traitées comme une culture par le groupe 1. Le raisonnement de la fertilisation est peu pratiqué dans la région pour les prairies, on y applique des méthodes beaucoup plus empiriques ; il faut donc éviter un saut méthodologique trop grand.

Les tableaux présentés sont validés sur le principe et les travaux du groupe vont se poursuivre pour :

- définir les paramètres de la méthode du bilan ;
- revoir certains plafonds sous l'aspect « réglementation » plutôt que « conseil de fertilisation à l'agriculteur » ;
- discuter de la classification (prairies temporaires/permanentes ?) ;
- définir comment considérer les cultures dérobées, quelle fertilisation peut être admise ?

### **C – Présentation du groupe 1-1 « oléagineux - chanvre »** (M. Ruck)

Colza : 2 écritures opérationnelles sont proposées :

- bilan avec coefficient apparent d'utilisation (CAU) pour les sols argilo-calcaires de l'Aube et de la Haute-Marne,
- bilan additif dans les autres situations

Tournesol : les 2 écritures du bilan additif et du bilan avec CAU sont proposées. Pour le bilan avec CAU, les valeurs des fournitures du sol proviennent des valeurs maïs Lorraine (cela est possible compte tenu d'une durée de cycle et d'une capacité d'absorption de l'azote assez proches des 2 cultures).

Le groupe va poursuivre ses travaux et fournir une proposition de rédaction à la DREAL.

Pour les autres cultures (lin, chanvre, soja, colza printemps...), les travaux ne sont pas commencés.





### **D -Volet agriculture biologique**

La Fédération régionale des agrobiologistes de Champagne-Ardenne (FRAB) est informée de la démarche et des représentants de l'Agriculture Biologique (AB) seront invités à la prochaine réunion. Il serait nécessaire qu'une liste des produits organiques utilisés en agriculture biologique soit établie et intégrée aux travaux du groupe « effluents ».

Le mélange de cultures sur une même parcelle est une autre spécificité de l'agriculture biologique à aborder.

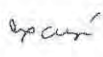
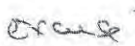



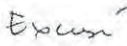

Date : 01/06/2012

Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

Nom	Prénom	Adresse professionnelle	Qualités	Signature
VAN VAERENBERGH	Chris	DDT 51, 40 bd Anatole France, 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	Titulaire	
WILHELM	Emmanuel	DDT08, 3,rue des Granges Moulues 08011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex	Titulaire	
SERGEANT	Daniel	DDT 10, 1 bd Jules Guesde, BP 769, 10026 TROYES cedex	Suppléant	
BOURCELOT	Antoine	DDT 52, 82 rue du Ct Hugueny, BP 2087, 52903 CHAUMONT cedex	Suppléant	
DECHAUX	Cécile	Chambre Agri 52, 26 avenue du 109ème R.I., 52011 CHAUMONT cedex	Titulaire	
PONSARDIN	Gaël	Chambre agri 51 Complexe agricole du Mont-Bernard route de Suippes, BP 525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	Titulaire	
POILLION	Gérard	Chambre Agri 10 2 bis, rue Jeanne d'Arc, BP 4080, 10018 TROYES cedex	Suppléant	
BRICHOT	Martin	Chambre Agri 08 15, rue du Château – Villers Semeuse – 08013 CHARLEVILLE MEZIERES	Suppléant	





Date :

Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

AMETTE	Pascal	Institut technique de la betterave Maisons des agriculteurs 2, rue Léon Patoux 51664 Reims cedex 2	Titulaire	
DECARRIER	Alexis	ARVALIS Route de Suippes 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	Titulaire	
RUCK	Laurent	CETIOM Chambre Agri 51 BP 525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE	Suppléant	
HAUPRICH	Philippe	ARVALIS Route de Suippes 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	Suppléant	
GERARD	Philippe	VIVESCIA, 2 rue Clément Ader, BP 1017, 51685 REIMS cedex 2	Titulaire	
CLOUET	Philippe	Cristal Union Service Agronomique, route d'Arcis sur Aube, 10700 VILLETTE SUR AUBE	Titulaire	
AUBIN	Xavier	VIVESCIA, 12 rue Bégand, BP 601, 10088 TROYES cedex	Suppléant	
BOYER	Pierre	ACOYLANCE, 16 bd du Val de Vesle, BP 1009, 51684 REIMS cedex 2	Suppléant	

Date :




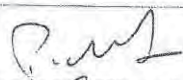


Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

MACHET	Jean-Marie	INRA Unité Agro impact Pôles du Griffon 180 rue PG de Gennes 02000 BARENTON-BUGNY	Titulaire	
DUBOURG	Pascal	EPLEFPA de Chalons en Champagne RD 3 51460 SOMMEVESLE	Titulaire	
THIEBEAU	Pascal	INRA 2, Esplanade Roland Garros, 51100 REIMS	Suppléant	
VILLIERE	Landry	EPLEFPA de Chalons en Champagne Pavillon 10, Lycée agricole, RD 3 51460 SOMMEVESLE	Suppléant	
CHAPPAT	Thierry	AESN DT Vallée de Marne 30-32 chaussée du port, 51035 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	Titulaire	
PITREL	Marina	AERM Le Longeau, Route de Lessy, Rozerieulles, BP 19, 57161 MOULINS LES METZ	Suppléant	
KIRCHHOFFER	Laurent	D.R.A.A.F. Route de Suippes Complexe du Mont Bernard 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	Administration	
PINARD	Annick	idem	Administration	

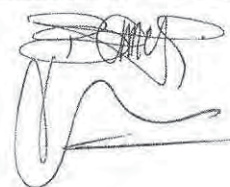
Page 3

Date :

Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

TANON	Marie-Laure	D.R.E.A.L. Champagne-Ardenne/Service des Milieux naturels	Administration	
MARCHAL	Françoise	idem	Administration	
CANARD	Alain	SOUFFLET Agriculture Quai sarrail 10402 Nogent-sur- Seine	Expert qualifié	
ROBERT	Philippe	ASAE CREA, 2 esplanade Roland Garros BP15 51686 Reims Cedex	Expert qualifié	
DESCOTES	Arnaud	Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) 5, rue Henri Martin 51200 Epernay	Expert qualifié	
GEORGET	Cédric		Expert qualifié	
VIAUD	Marie-Noëlle		Expert qualifié	

BONNEFOI Zuzik  
CARON Anne



Page 4

## PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

### Relevé de conclusions de la réunion du groupe régional d'expertise Nitrates « GREN »

<b>Date :</b> 6 juin 2012	<b>Heure :</b> 14h 30 – 17h30	<b>N° Chrono :</b>
<b>Lieu :</b> Chalons-en-Champagne – DRAAF - Mont Bernard – salle Arthur Rimbaud		
<b>Participants :</b> Liste des présents en pièce jointe		

La réunion du GREN du 6 juin 2012 s'est déroulée sous la présidence de Mme Marie-Laure Tanon, chef du service des milieux naturels à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Les membres du GREN sont informés que leur lettre de mission est en cours de signature ainsi que la lettre à destination des deux ministères concernant les outils et le rendement.

Compte tenu des difficultés rencontrées par certains experts pour la mise en ligne de documents sur l'espace collaboratif GREN du site de la DREAL, celle-ci sera dorénavant assurée par la DREAL.

#### Présentation des travaux du groupe 3 Autres cultures : M. Ponsardin et M. Georget

M. Ponsardin souligne les difficultés rencontrées par le groupe 3 pour définir des références pour toutes les cultures.

En effet le tableau issu du recensement agricole comprend 85 intitulés, certains regroupant plusieurs cultures. Des cultures représentent des superficies importantes (vigne, œillette, oignons, graminées porte-graines,...), mais d'autres, des surfaces beaucoup plus faibles inférieures à 10 hectares. Les fertilisations peuvent être particulières pour des cultures en place sur plusieurs années (asperges, ...) ou inversement plusieurs cultures maraîchères peuvent se dérouler successivement au cours d'une année. Les références sont parfois absentes.

Les doses d'azote (méthode du bilan additif ou dose plafond) sont présentées par culture dans un tableau élaboré par le groupe de travail.

Pour les surfaces inférieures à 1ha et le maraîchage une dose plafond de 300 kg N/ha est retenue. Il en est de même pour les cultures sans référence. Les cultures avec une dose plafond représentent moins de 1% de la surface agricole utilisée (SAU) de la région Champagne-Ardenne.

Certaines références seront précisées ultérieurement à partir de données nationales ou de données d'autres GREN (Bourgogne pour les sapins de Noël, Picardie pour les arbres fruitiers, ...)

Il est convenu que les cultures maraîchères ou florales « hors sol » sont en-dehors du champ de l'arrêté régional, à condition que les ruissellements soient totalement maîtrisés et ne rejoignent pas le sol.

M. Georget (expert invité du CIVC) présente ensuite les données retenues pour la vigne AOP Champagne et les pépinières. Il n'existe pas d'outil de fertilisation ni d'usage du bilan, les apports étant minimes. Le besoin de la culture se situe entre 60 et 80 unités, fournies par le sol la plupart du temps. L'apport a plutôt pour objectif d'enrichir le sol en matières organiques. Il existe un outil de conseil « Vitisol », qui ne peut pas être pris en compte ici comme outil de bilan de fertilisation. Il propose une dose plafond, hors application sur le sol d'écorces.

Les arrachages de vignes (laissant le sol nu) ne concernent qu'environ 300 ha/an pour toute l'aire l'AOP, sur une durée courte d'environ 6 mois à 1 an. Dans la logique de la directive « nitrates », c'est surtout l'enherbement qui constitue une mesure efficace.

### **Présentation des travaux du Groupe 4 Effluents organiques : Mme Dechaux**

Une question est soulevée concernant la classification en Type I et II des effluents organiques, figurant dans l'arrêté ministériel, et qui repose sur le rapport C/N : comment sont définis "C" et "N" ? S'agit-il de "C organique" / "N organique", de "C minéral / N minéral", de "C total" / "N total" ou d'un rapport avec C et N de différentes natures ? Cette question sera remontée au niveau national.

Il est précisé que cette classification ne recoupe pas celle évoquée lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juin, basée sur le comportement dynamique de l'azote dans le sol. Pour éviter toute confusion avec la précédente, une numérotation avec des lettres (A, B, C,...) apparaît nécessaire pour la classification des effluents dans le référentiel régional.

### **Précisions à apporter pour le référentiel régional**

Le référentiel des classifications en 13 catégories de sols doit être précisé : cartographie ou éléments de caractérisation des différents types de sols. Une référence bibliographique existe pour les « terres à cailloux du Barrois » (publication ancienne associant la chambre d'agriculture de Haute Marne).

### **Travaux du groupe 1**

Il poursuit son travail de recueil de données pour les paramètres Mh et Mhp communs à toutes les cultures.






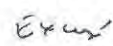
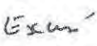
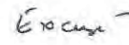


La prochaine réunion aura lieu le **vendredi 15 juin (9H-17h)** à la DRAAF, salle Dom Pérignon pour la finalisation des travaux de tous les groupes et la préparation de l'arrêté préfectoral. Des experts qualifiés de la Fédération régionale des agrobiologistes de Champagne-Ardenne y sont invités. En fonction des travaux réalisés alors, la réunion du 9 juillet sera ou non confirmée.

\*\*\*\*\*






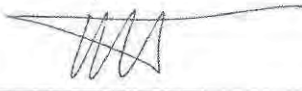

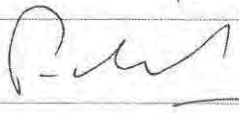

6 Juin

Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

06/06/2012

1	A Nom	B Prénom	C Adresse professionnelle	D Signature
2	VAN VAERENBERGH	Chris	DDT 51, 40 bd Anatole Franca, 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
3	WILHELM	Emmanuel	DDT08, 3, rue des Granges Moulues 08011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex	
4	SERGENT	Daniel	DDT 10, 1 bd Jules Guesde, BP 769, 10026 TROYES cedex	
5	BOURCELOT	Antoine	DDT 52, 82 rue du Ct Hugueny, BP 2087, 52903 CHAUMONT cedex	
6	DECHAUX	Cécile	Chambre Agri 52, 26 avenue du 109ème R.I., 52011 CHAUMONT cedex	
7	PONSARDIN	Gaël	Chambre agri 51 Complexe agricole du Mont-Bernard route de Suippes, BP 525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
8	POILLION	Gérard	Chambre Agri 10 2 bis, rue Jeanne d'Arc, BP 4080, 10018 TROYES cedex	
9	BRICHOT	Martin	Chambre Agri 08 15, rue du Château - Villers Semeuse - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES	
10	AMETTE	Pascal	Institut technique de la betterave Maison des agriculteurs 2, rue Léon Patoux 51664 Reims cedex 2	
11	DECARRIER	Alexis	ARVALIS Route de Suippes 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	
12	RUCK	Laurent	CETIOM Chambre Agri 51 BP 525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE	
13	HAUPRICH	Philippe	ARVALIS Route de Suippes 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	
14	GERARD	Philippe	VIVESCIA, 2 rue Clément Ader, BP 1017, 51685 REIMS cedex 2	
15	CLOUET	Philippe	Cristal Union Service Agronomique, route d'Arcis sur Aube, 10700 VILLETTE SUR AUBE	
16	AUBIN	Xavier	VIVESCIA, 12 rue Bégand, BP 601, 10088 TROYES cedex	




	A	B	C	D
17	BOYER	Pierre	ACOYLANCE, 16 bd du Val de Vestle, BP 1009, 51684 REIMS cedex 2	
18	MACHET	Jean-Marie	INRA Unité Agro impactPôle du Griffon 180 rue PG de Gennes 02000 BARENTON-BUGNY	
19	DUBOURG	Pascal	EPLEFPA de Chalons en Champagne RD 3 51460 SOMMEVESLE	
20	THIEBEAU	Pascal	INRA 2, Esplanade Roland Garros, 51100 REIMS	
21	VILLIERE	Landry	EPLEFPA de Chalons en Champagne Pavillon 10, Lycée agricole, RD 3 51460 SOMME VESLE	
22	CHAPPAT	Thierry	AESN DT Vallée de Marne 30-32 chaussée du port, 51035 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
23	PITREL	Marina	AERM Le Longeau, Route de Lessy, Rozerieulles, BP 19, 57161 MOULINS LES METZ	
24	BONNEFOI	Benoit	Secrétariat Général des Affaires Régionales	excuse'
25	CARON	Florence	Secrétariat Général des Affaires Régionales	
26	KIRCHHOFFER	Laurent	D.R.A.A.F. Route de Suippes Complexe du Mont Bernard 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	excuse'
27	PINARD	Annick	idem	
28	TANON	Marie-Laure	D.R.E.A.L 40, bd A. France 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
29	MARCHAL	Françoise	idem	excuse'
30	CANARD	Alain	SOUFFLET Agriculture Quai s'arail 10402 Nogent-sur-Seine	
31	ROBERT	Philippe	ASAE CREA, 2 esplanade Roland Garros BP15 51686Reims Cedex	
32	DESCOTES	Arnaud		
33	GEORGET	Cédric	Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) 5, rue Henri Martin 51200 Epernay	
34	VIAUD	Marie-Noëlle		

NIVET  
AWEAUME

LOWRONT  
Karine

UNILET  
DREAL CA



PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

## Relevé de conclusions de la réunion du groupe régional d'expertise Nitrates « GREN »

Date : 15 juin 2012	Heure : 9h 00 – 16h30	N° Chrono :
Lieu : Chalons-en-Champagne – DRAAF - Mont Bernard -Salle Dom Pérignon		
Participants : Liste des présents en pièce jointe		

La réunion du GREN du 15 juin 2012 s'est déroulée sous la présidence de M. Benoît Bonnefoi, secrétaire général pour les affaires régionales.

Les membres du GREN sont informés que les lettres concernant les interrogations relatives aux outils et au rendement prévisionnel ont été envoyées aux deux ministères.

La Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne a été sollicitée pour fournir des informations quant aux particularités de l'agriculture biologique, concernant notamment les engrais organiques utilisés et les associations de cultures.

M. Bonnefoi rappelle les objectifs de cette réunion avec la matinée consacrée aux travaux des sous-groupes thématiques et, l'après-midi, à la préparation de l'arrêté préfectoral.

### Présentation des travaux du groupe 1 Grandes cultures : M. Decarrier et M. Ruck

Des références sont présentées pour chaque poste du bilan additif sous forme de tableaux. Les tableaux ne doivent pas comporter de case vide, certaines données pouvant être définies « à dire d'expert ». Tous les justificatifs seront conservés et annexés dans le rapport des travaux du GREN.

Pour le colza, les deux méthodes (pesée - méthode de référence - et méthode visuelle) pourront être utilisées pour le poste « azote absorbé par la culture en sortie d'hiver » (Pi).

Le poste « reliquat sortie d'hiver » (Ri) doit être réactualisé chaque année. Actuellement les valeurs de référence sont établies par des groupes départementaux qui utilisent les données des laboratoires d'analyse. Il est prévu pour la prochaine campagne, la mise en place d'un groupe régional. Les valeurs qui pourraient manquer (absence d'analyse pour certains types de sol ou de cultures) seront déterminées par expertise collective de ce groupe régional. Pour la campagne 2012-2013, un arrêté préfectoral complémentaire fixera les valeurs de référence en mars après validation des travaux du groupe régional par le GREN.

Certaines valeurs du poste « minéralisation de l'humus du sol » (Mh) doivent être reprécisées, notamment dans les situations de fort apport organique.

Pour le poste « azote apporté par l'eau d'irrigation » (N irr), l'arrêté du 19 décembre 2011 impose à l'exploitant la connaissance de la teneur en azote de l'eau d'irrigation. Le calcul exact de ce poste est donc possible. Pour M. Machet, ce calcul aboutira à une valeur de N irr inférieure à 10 kg N/ha. Selon lui, la valeur de 10 kg N/ha permettrait de prendre en compte l'azote apporté par l'eau d'irrigation et l'augmentation de la minéralisation de l'azote dans le sol liée à l'irrigation.

La luzerne permet d'épurer les effluents organiques. La limite de 250 kg/ha/an d'azote minéralisable est proposée pour cette culture.

Contrairement aux données précédentes, les références sont indiquées, pour la méthode du bilan avec coefficient apparent d'utilisation (CAU), en solution azotée (dose à diminuer d'environ 10% pour des engrais solides). Les coefficients sont déterminés comme suit : 0,8 pour le colza, 0,6 pour le maïs, 0,8 pour le tournesol. la Lorraine).

Le calcul du bilan reste à préciser pour le lin, le chanvre et le colza de printemps.

### **Présentation de l'outil Farmstar : M. Hauprich**

Farmstar peut être utilisé à deux niveaux :

- pour le calcul de la dose totale prévisionnelle d'azote pour le blé tendre d'hiver, l'orge d'hiver et le colza,
- pour l'ajustement du 3<sup>ème</sup> apport d'azote en cours de campagne uniquement pour le blé tendre.

Pour le calcul de la dose totale en blé, il permet d'affiner le poste Pi de la méthode Azofert par le traitement d'images prises par des satellites (couverture de 71 000 ha en Champagne-Ardenne et 600 000 ha en France).

Dans une majorité de cas, l'ajustement de la dose d'azote se fait à la baisse.

### **Présentation des travaux du Groupe 2 Prairies et fourrages : M. Brichot**

Le tableau présentant la méthode de calcul de la dose totale d'azote en fonction du mode d'exploitation des prairies et du rendement attendu a été affiné depuis la réunion du 1<sup>er</sup> juin.

### **Présentation des travaux du Groupe 4 Effluents organiques : M. Canard**

Un tableau présentant les coefficients d'équivalence engrais minéral (Keq) en fonction de la classe de cinétique de minéralisation et des cultures a été réalisé.

Un tableau regroupant les principaux produits résiduels organiques, avec leur rattachement à une classe de cinétique de minéralisation et leur teneur en azote total, est également proposé. Certaines données sont à affiner et le CIVC doit compléter le tableau pour les effluents vinicoles.

Conformément à l'arrêté du 19 décembre 2011, la composition des fertilisants extérieurs à l'exploitation (effluents agro-alimentaires, effluents urbains, ...) doit être indiquée par le fournisseur.

Concernant les effluents d'élevage, les valeurs d'azote total du tableau seront retenues à défaut d'analyses plus précises réalisées par l'exploitant.

### **Rendements de référence par défaut : M. Ponsardin**




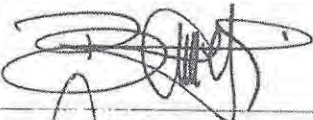







Un tableau à double entrée (types de sol et cultures) est en cours de rédaction pour la vingtaine de cultures qui utilisent le paramètre « b » pour le calcul de leurs besoins en azote.

### **Projet d'arrêté préfectoral**

Le projet d'arrêté préfectoral fixant le référentiel régional est discuté article par article.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 9 juillet (14h - 18h) à la DRAAF, salle Arthur Rimbaud pour la finalisation de l'arrêté préfectoral.

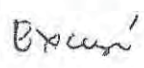






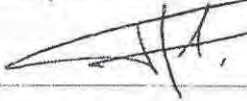

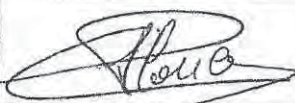
\*\*\*\*\*

	A	B	C	D
17	BOYER	Pierre	ACOYLANCE, 16 bd du Val de Vesle, BP 1009, 51684 REIMS cedex 2	
18	MACHET	Jean-Marie	INRA Unité Agro impact Pôte du Griffon 180 rue PG de Gennes 02000 BARENTON-BUGNY	
19	DUBOURG	Pascal	EPLEFPA de Chalons en Champagne RD 3 51460 SOMMEVESLE	
20	THIEBEAU	Pascal	INRA 2, Esplanade Roland Garros, 51100 REIMS	
21	VILLIERE	Landry	EPLEFPA de Chalons en Champagne Pavillon 10, Lycée agricole, RD 3 51460 SOMME VESLE	
22	CHAPPAT	Thierry	AESN DT Vallée de Marne 30-32 chaussée du port, 51035 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
23	PITREL	Marina	AERM Le Longeau, Route de Lessy, Rozerieulles, BP 19, 57161 MOULINS LES METZ	
24	BONNEFOI	Benoit	Secrétaire Général des Affaires Régionales	
25	CARON	Florence	Secrétariat Général des Affaires Régionales	
26	KIRCHHOFFER	Laurent	D.R.A.A.F. Route de Suippes Complexe du Mont Bernard 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
27	PINARD	Annick	idem	
28	TANON	Marie-Laure	D.R.E.A.L. 40, bd A. France 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
29	MARCHAL AUEAUME	Françoise Kaine	idem DREAL CA	
30	CANARD	Alain	SOUFFLET Agriculture Quai sarraill 10402 Nogent-sur-Seine	
31	ROBERT	Philippe	ASAE CREA, 2 esplanade Roland Garros BP18 51688Reims Cedex	
32	DESCOTES	Arnaud		
33	GEORGET	Cédric	Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) 5, rue Henri Martin 51200 Epemay	
34	VIAUD	Marie-Noëlle		

15 Juin 2012

Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

15/05/2012

1	A Nom	B Prénom	C Adresse professionnelle	D Signature
2	VAN VAERENBERGH	Chris	DDT 51, 40 bd Anatole France, 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
3	WILHELM	Emmanuel	DDT08, 3, rue des Granges Moutues 08011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex	
4	SERGENT	Daniel	DDT 10, 1 bd Jules Guesde, BP 769, 10026 TROYES cedex	
5	BOURCELOT	Antoine	DDT 52, 82 rue du Ct Hugueny, BP 2087, 52903 CHAUMONT cedex	
6	DECHAUX	Cécile	Chambre Agri 52, 26 avenue du 109ème R.I., 52011 CHAUMONT cedex	
7	PONSARDIN	Gaël	Chambre agri 51 Complexe agricole du Mont-Bernard route de Suippes, BP 525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	
8	POILLION	Gérard	Chambre Agri 10 2 bis, rue Jeanne d'Arc, BP 4060, 10018 TROYES cedex	
9	BRICHOT	Martin	Chambre Agri 08 15, rue du Château - Villers Semeuse - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES	
10	AMETTE	Pascal	Institut technique de la betterave Maison des agriculteurs 2, rue Léon Patoux 51664 Reims cedex 2	
11	DECARRIER	Alexis	ARVALIS Route de Suippes 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	
12	RUCK	Laurent	CETIOM Chambre Agri 51 BP 525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE	
13	HAUPRICH	Philippe	ARVALIS Route de Suippes 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	
14	GERARD	Philippe	VIVESCIA, 2 rue Clément Ader, BP 1017, 51685 REIMS cedex 2	
15	CLOUET	Philippe	Cristal Union Service Agronomique, route d'Arcis sur Aube, 10700 VILLETTE SUR AUBE	
16	AUBIN	Xavier	VIVESCIA, 12 rue Bégand, BP 601, 10088 TROYES cedex	

PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

## Relevé de conclusions de la réunion du groupe régional d'expertise Nitrates « GREN »

Date : 9 juillet 2012	Heure : 14h 00 – 19h45	N° Chrono :
Lieu : Chalons-en-Champagne – DRAAF - Mont Bernard -Salle Arthur Rimbaud		
Participants : Liste des présents en pièce jointe		

La réunion du GREN du 9 juillet 2012 s'est déroulée sous la présidence de M. Benoît Bonnefoi, secrétaire général pour les affaires régionales qui remercie les membres du GREN pour la qualité du travail en commun réalisé.

Après un tour de table au cours duquel chaque membre est amené à présenter ses observations, M. Bonnefoi rappelle que cette réunion est consacrée à la finalisation de l'arrêté préfectoral et du rapport du GREN. Des projets de ces documents ont été transmis aux membres à la fin de la semaine précédente et sont remis sur table.

Est également évoquée la réunion organisée par le MAAF et le MEDDE le 2 juillet, au cours de laquelle ont été rappelés l'importance du travail des GREN et le délai impératif pour la signature de l'arrêté préfectoral définissant le référentiel régional, afin de permettre à l'ensemble du programme d'être opérationnel le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Les référentiels régionaux et les rapports des GREN doivent être envoyés aux deux ministères après signature. Des textes nationaux compléteront le dispositif pour la préparation des programmes d'action régionaux.

M. Machet indique que le COMIFER et le RMT Fertilisation et Environnement se réuniront dès septembre pour réaliser une synthèse des travaux des GREN et élaborer notamment un guide méthodologique pour la validation des outils.

### Examen de l'arrêté préfectoral et de ses annexes

**Article 1- Référentiel régional** : L'annexe 1 est complétée par M. Ponsardin en ce qui concerne les dernières cultures mineures dont les valeurs n'étaient pas connues, et sa rédaction est modifiée pour les légumineuses.

**Article 2- Méthode selon le type de sol** : Le tableau de l'annexe 2 est simplifié (une seule colonne pour toutes les cultures).

**Article 4- Valeurs des postes du bilan additif** : La rédaction de l'article 4 et de ses annexes (annexes 3 et 4) est modifiée pour tenir compte des observations des membres du GREN. M. Decarrier fait part de modifications à apporter au tableau 3.2 (blés améliorants). Il est par ailleurs indiqué que l'entreprise Mc Cain envisage de demander l'intégration de références concernant les pommes de terre destinées à la production industrielle de frites. Il est décidé que ces références seront étudiées à l'occasion de l'actualisation de l'arrêté préfectoral (mars 2013).

**Article 7- Particularités de certaines cultures** : La rédaction de l'article 7 est modifiée. En ce qui concerne la culture de la pomme de terre, une annexe 7 est ajoutée pour la correction du paramètre Ri en fonction de la pluviométrie.

**Article 8- Méthodes et outils de pilotage** : Il est décidé de retenir une liste fermée de méthodes et d'outils de pilotage. Pour ceux ne figurant pas sur cette liste, leur fournisseur devra justifier que les calculs sont réalisés selon la méthode du bilan. Un courrier de la coopérative EMC2 a été reçu qui demande que Visiostar ® (développé par S2B-visio) soit intégré dans la liste. Les membres du GREN valident cette intégration.

**Article 9- Objectifs de rendement** : M. Ponsardin présente un tableau, par culture et type de sol (rassemblés en sept groupes), des objectifs de rendements par défaut qui constituent l'annexe 8.

**Article 11- Actualisation du référentiel régional** : Le référentiel régional sera actualisé lors de la publication annuelle des valeurs régionales de reliquats en sortie d'hiver (mars 2013). Il pourra également être actualisé pour intégrer de nouvelles références ou des méthodes et outils de pilotage nouveaux.

### Examen du rapport du GREN

Après un examen rapide du projet de rapport du GREN en séance, il est convenu que les membres du GREN transmettent par mail leurs observations à la DREAL et à la DRAAF.

### Calendrier

La validation du rapport du GREN et la signature de l'arrêté par le préfet de région doit intervenir avant le 20 juillet. Les projets seront envoyés aux membres du GREN le 11 juillet, pour un retour de leurs observations par mail au plus tard le 17 juillet à la DREAL et à la DRAAF.

### Prochaines échéances du GREN

La prochaine réunion du GREN aura lieu le **1<sup>er</sup> mars 2013 (heure à préciser)** à la DRAAF, salle Dom Pérignon, pour l'actualisation de l'arrêté préfectoral avec les valeurs régionales des reliquats en sortie d'hiver. A cette occasion pourront également être examinés de nouvelles références (pommes de terre Mc Cain, nouvelles variétés de blé,...) ou, le cas échéant, d'autres méthodes et outils de pilotage.

\*\*\*\*\*

9/7/12

Date Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

Nom	Prénom	Adresse professionnelle	Qualités	Signature
VAN VAERENBERGH	Chris	DDT 51, 40 bd Anatole France, 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	Titulaire	
WILHELM	Emmanuel	DDT08, 3.rue des Granges Moulées 08011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex	Titulaire	
SERGENT	Daniel	DDT 10, 1 bd Jules Guesde, BP 769, 10026 TROYES cedex	Suppléant	
BOURCELOT	Antoine	DDT 52, 82 rue du Ct Hugueny, BP 2087, 52903 CHAUMONT cedex	Suppléant	
DECHAUX	Cécile	Chambre Agri 52, 26 avenue du 109ème R.I, 52011 CHAUMONT cedex	Titulaire	
PONSARDIN	Gaël	Chambre agri 51 Complexe agricole du Mont-Bernard route de Suippes, BP 525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	Titulaire	
POILLION	Gérard	Chambre Agri 10 2 bis, rue Jeanne d'Arc, BP 4080, 10018 TROYES cedex	Suppléant	
BRICHOT	Martin	Chambre Agri 08 15, rue du Château - Villers Semeuse - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES	Suppléant	

Date Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

AMETTE	Pascal	Institut technique de la betterave agricoleurs 2, rue Léon Patoux 51654 Reims cedex 2	Titulaire	
DECARRIER	Alexis	ARVALIS Route de Suippes 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	Titulaire	
RUCK	Laurent	CETIOM Chambre Agri 51 BP 525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE	Suppléant	
HAUPRICH	Philippe	ARVALIS Route de Suippes 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	Suppléant	Excusé
GERARD	Philippe	VIVESCIA, 2 rue Clément Ader, BP 1017, 51685 REIMS cedex 2	Titulaire	Excusé
CLOUET	Philippe	Cristal Union Service Agronomique, route d'Arçais sur Aube, 10700 VILLETTE SUR AUBE	Titulaire	
AUBIN	Xavier	VIVESCIA 12 rue Bégand, BP 601, 10088 TROYES cedex	Suppléant	
BOYER	Pierre	ACOYLANCE 16 bd du Val de Vesle, BP 1009, 51684 REIMS cedex 2	Suppléant	



Date :

Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

MACHET	Jean-Marie	INRA Unité Agro Impact/Pôle du Griffon 180 rue PG de Gennes 02000 BARENTON-BUGNY	Titulaire
DUBOURG	Pascal	EPLEFPA de Chalons en Champagne RD 3 51460 SOMMEVESLE	Titulaire
THIEBEAU	Pascal	INRA 2, Esplanade Roland Garros, 51100 REIMS	Suppléant
VILLIERE	Landry	EPLEFPA de Chalons en Champagne Pavillon 10. Lycée agricole, RD 3 51460 SOMME VESLE	Suppléant
CHAPPAT	Thierry	AESN DT Vallée de Marne 30-32 chaussée du port. 51035 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex.	Titulaire
PITREL	Marina	AERM Le Longeau, Route de Lessy, Rozerieulles, BP 19, 57161 MOULINS LES METZ.	Suppléant
KIRCHHOFFER	Laurent	D.R.A.A.F. Route de Suippes Complexe du Mont Bernard 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex	Administration
PINARD	Annick	idem	Administration

Date :

Réunion du G.R.E.N. Champagne-Ardenne  
Feuille d'émargement

TANON	Marie-Laure	D.R.E.A.L. Champagne-Ardenne/Service des Milieux naturels	Administration
MARCHAL	Françoise	idem	Administration
CANARD	Alain	SOUFFLET Agriculture Quai sarrail 10402 Nogent-sur- Seine	Expert qualifié
ROBERT	Philippe	ASAE CREA, 2 esplanade Roland Garros BP15 51686Reims Cedex	Expert qualifié
DESCOTES	Arnaud		Expert qualifié
GEORGET	Cédric	Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) 5, rue Henri Martin 51200 Epernay	Expert qualifié
VIAUD	Marie-Noëlle		Expert qualifié
CAHOL ROBERT	Flora	SCHAE	
BONVIEUX	Benoît	SCHAE	